

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1207

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,  
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,  
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,  
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,  
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,  
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

-----

**ARTICLE 7**

À la dernière phrase, substituer au mot :

« sécuritaire »

le mot :

« stratégique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose d'actualiser la présente programmation en 2027 en fonction du contexte stratégique plutôt que du contexte sécuritaire. Cette formulation, plus complète, permettra entre autres de prendre en compte l'évolution des contextes géopolitique, national, et écologique lors de l'actualisation des objectifs de programmation. La LPM s'adaptera ainsi aux bouleversements climatiques susceptibles de faire évoluer le rôle et les missions des armées, et aux potentiels perturbations stratégiques nationales et internationales qui conduiraient à réévaluer les besoins et les objectifs de programmation.